

ACCORD ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES
ÉTATS-UNIS MEXICAINS
CONCERNANT L'ASSISTANCE ET LA COLLABORATION
MUTUELLES
ENTRE LEURS ADMINISTRATIONS DOUANIÈRES

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des
États-Unis Mexicains,

CONSIDÉRANT que les infractions aux lois
douanières portent préjudice à leurs intérêts économiques,
fiscaux, sociaux et culturels, ainsi qu'à leurs intérêts
légitimes en matière de commerce et d'industrie dans leurs
pays respectifs,

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'évaluation
exacte des droits et taxes à l'importation et à
l'exportation,

CONVAINCUS qu'une plus grande collaboration
entre leurs administrations douanières pourrait rendre
plus efficaces les mesures prises,

SONT CONVENUS de ce qui suit: